



Port Autonome de San Pedro  
Un partenaire qui avance avec le monde

République de Côte d'Ivoire

# PORT AUTONOME DE SAN PEDRO

Société d'Etat

LE DIRECTEUR GENERAL

San Pedro, le 12 / 11 / 19

<b>NOTE D'INFORMATION</b> N° 177 / 2019/DG/DAGR/H/DABS/SM	<b>FOR GRH 064</b>
--	--------------------

**Objet :** Avis d'Appel d'Offres

Conformément aux dispositions de l'article 63 du Code des Marchés Publics, le Directeur Général porte à la connaissance du public, que par insertion dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de Côte d'Ivoire N°1537 du mardi 05 novembre 2019, le Port Autonome de San Pedro (PASP) a procédé au lancement d'un (01) appel d'offres relatif à la prestation figurant dans le tableau ci-dessous :

N° AAO	TYPE DE MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	REMISE DES PLIS	OUVERTURE DES PLIS
P 100/2019	Service courant	Service de Sécurité et Sûreté au Port Autonome de San Pedro.	06/12/2019 à 09 h 00 mn	06/12/2019 à 09 h 30 mn

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté ou retiré, contre paiement, à la Représentation Permanente du PASP sise à Abidjan ou à la Direction Générale du PASP sise à San Pedro, Zone Portuaire.

Pour toute information complémentaire et pour la consultation de l'Avis d'Appel d'Offres susmentionné, veuillez accéder au site internet du PASP : [www.sanpedro-portci.com](http://www.sanpedro-portci.com) ou contacter le Département des Acquisitions des Biens et Services du PASP – Tel : 34 71 72 00 /07 – Poste 225 – Cell : 49 29 87 76, Fax : 34 71 72 15 , Email : [lcamara@pasp.ci](mailto:lcamara@pasp.ci) .

PJ : 01 avis d'appel d'offres

Hilaire M. LAMIZANA

**Tableau d'Affichage**

- DG, Bât. des Acconiers, Capitainerie 3
- Terre-plein, Port de pêche 2
- CME, DSRPA 2
- Archives/chrono 2







N° P 100/ 2019

## SURVEILLANCE DES SITES ABRITANT LES CITÉS RÉSIDENTIELLES DU PASP ET LES ÉQUIPEMENT D'AIDES À LA NAVIGATION

### ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Port Autonome de San-pédro (PASP).

### ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet la surveillance des sites abritant les cités résidentielles du PASP et les équipement d'aides à la navigation.

### ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les prestations, objet du présent appel d'offres, sont constituées en un (01) lot unique.

### ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le budget 2020 du PASP, sur la ligne budgétaire 6385.

### ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à 1 000 000 FCFA.

### ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

### ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Direction Générale du Port Autonome de San Pédro  
Direction des Acquisitions, des Affaires,  
Juridiques et de la Coopération  
Service Marchés,

sis au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble de la Direction Générale  
B.P. 339 / 340 San Pédro  
Tél. : 34 71 72 07-P225  
Cel. : 49 29 87 76 / 46 01 58 58  
Fax. : 34 71 72 15

voir M. CAMARA Kinanglan Léandre  
e-mail : lcamara@pasp.ci

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.

### ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 06 décembre 2019 à 09 heures, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

### ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 06 décembre 2019 à 09 heures 30 minutes, dans la salle de réunions de la Direction Générale du PASP, sise au Boulevard de la République, domaine portuaire.

### ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

### ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

### ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire.

### ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le Décret N°2009-259 du 06 août 2009, portant Code des marchés publics, tel que modifié par le Décret N°2014-308 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.



N° P 101/ 2019

## ENTRETIEN DES LOCAUX

### ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le CHU de Treichville.

### ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet l'entretien des locaux.

### ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix global et forfaitaire. Les prestations, objet du présent appel d'offres, sont constituées en deux (02) lots.

### ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les marchés issus de cet appel d'offres seront financés par le budget 2020 du CHU de Treichville sur la ligne n°637.3.

### ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant par lot fixé comme suit :

lot 1 : 1 300 000 FCFA;

lot 2 : 900 000 FCFA.

### ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

### ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

CHU de Treichville  
Sous-direction du Budget et des Finances,  
Service des Marchés  
B.P. V03 Abidjan 01

Tél. : 21 25 65 70 / 05 44 82 00 / 21 35 55 76 / 21 25 69 09

Voir M. SORO Zonlégué

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 30 000 FCFA.